



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 7 JUILLET 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, .

**LA POLITIQUE PATRIMONIALE SUR LA RESTAURATION DES ÉDIFICES
PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES ÉDIFICES
NON PROTÉGÉS MONUMENTS HISTORIQUES (MH) SOUTENUE AU TITRE DU
PATRIMOINE D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL (PID).**

(N°2025-315)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-4 et L.111-10 ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – Pacte des réussites citoyennes » ;
Vu la délibération n°2025-59 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « guide des aides culturelles » ;
Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 24/06/2025 ;

Madame Florence WOZNY ainsi que messieurs Daniel MACIEJASZ et Jean-Claude DISSAUX, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Steeve BRIOIS, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer les 16 aides financières départementales aux 16 bénéficiaires et dans les conditions reprises au tableau annexé, pour un montant total de 1 567 634 € au titre de la politique patrimoniale en faveur des édifices protégés au titre des monuments historiques et en faveur du patrimoine d'intérêt départemental, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Chaque subvention visée à l'article 1 fera l'objet d'un versement total ou partiel sur présentation des factures acquittées ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectuées, dûment justifiées.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C03 - 312A05	2324/ 2041482//90312	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	2 350 000,00	1 567 634,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 40 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 7 juillet 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ANNEXE 1

HISTORIQUE DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION DES ÉDIFICES PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES ÉDIFICES NON PROTÉGÉS MH SOUTENUES AU TITRE DU PATRIMOINE D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL - 2025 1^{ère} PARTIE

1. LIBERCOURT – église Notre-Dame – 19^e siècle – non protégée Restauration du vitrail « la Vie du Christ »

L'église actuelle a été construite en 1881 dans un style néo-gothique par l'architecte Jean-Baptiste Cordonnier (père du célèbre architecte, Louis-Marie Cordonnier). Elle a été édifiée perpendiculairement à l'ancien édifice, qui datait du 16^e siècle, et immortalisé par les albums du Duc de Croÿ. À l'intérieur, l'architecture néogothique et le mobilier qu'il soit ancien ou du 19^e siècle se confondent et forment un ensemble harmonieux digne d'intérêt, comme les fonts baptismaux conservés de la deuxième chapelle, le maître autel portant la statue de la Vierge ou la poutre de gloire, à conserver. Le projet porte sur la restauration d'une verrière monumentale constituée de 55 panneaux représentant la Vie du Christ. La légende veut que certains verres proviendraient de l'ancien édifice du 16^e siècle.

2. CROISILLES – église Saint-Martin – 20^e siècle – non protégée Restauration de la flèche du clocher et de la façade Est du clocher

Il s'agit d'une église de la 1^{ère} reconstruction (construite entre 1924 et 1933) dans un style régionaliste néo-roman édifiée par Charles Lemaesquier (et Maurice Tricard pour l'achèvement), à qui l'on doit beaucoup d'édifices locaux de la reconstruction, comme l'église de Bullecourt, avec des similitudes constructives concernant notamment les parements du clocher réalisés en pierres d'Hydrequent (une pierre marbrière de Marquise).

L'édifice abrite de remarquables vitraux conçus par Julien Vosch réalisés dans les années 1930 et 1950. L'édifice souffre de l'altération de ses épidermes en béton notamment sur la flèche du clocher, réalisée en dalles de béton. La première opération de travaux concerne la restauration de cet élément.

3. NOYELLES-LES-VERMELLES – église Saint-Martin – 19^e siècle – non protégée Restauration de l'ensemble des vitraux

L'église a été reconstruite au 19^e siècle dans un style néo-gothique présentant des élévations en briques et une couverture en ardoises naturelles. Son plan est simple, offrant un vaisseau central, avec un clocher porche adossé. Elle abrite de nombreux objets protégés au titre des objets monuments historiques : retable en albâtre datant du 16^e siècle (provenant de l'ancienne église) ; maître-autel du 19^e siècle ; dalles funéraires. Le projet de restauration porte sur l'ensemble des vitraux à restaurer, 11 éléments représentant des motifs géométriques et des scènes bibliques.

4. HALLINES – église Notre-Dame du Bon Secours – 19^e siècle – non protégée **Travaux d'urgence – mise en sécurité**

L'église Notre-Dame de Bon Secours a été construite entre 1868 et 1873 par l'architecte hesdinois, Clovis Normand, dans un style néo-gothique qui lui est propre. L'église a été implantée sur un terrain en léger dénivelé vers la rivière de l'Aa située au Sud de l'église en contrebas. Comme bon nombre de ces édifices du 19^e siècle, chargés de décors, les constructions qui paraissent anciennes et solides sont en réalité réalisées à l'économie notamment en ce qui concerne le clocher (peut-être mal fondé), qui est en observation depuis quelques années. En 2017, des travaux de mise hors d'eau ont été menés sur la couverture haute de la nef. La commune poursuit ses travaux d'assainissement de l'édifice, avec cette fois-ci le traitement des couvertures, des charpentes, de traitement du mûrle, de reprise des maçonneries notamment des voûtes fragilisés par le mûrle sur les bas-côtés sud.

5. DESVRES – église Saint-Sauveur – 19^e siècle - non protégée **Tranche optionnelle 1 - restauration du bas-côté sud**

De fondation très ancienne, l'église Saint-Sauveur a été durant des siècles un lieu de pèlerinage dédié à Notre-Dame des Ardents. Détruit en 1597 par les Espagnols, puis rebâti au début du 17^e siècle, l'édifice est de nouveau en ruines en 1772 et restauré au début du 19^e siècle, entre 1875 et 1896. Depuis 1997, Desvres a obtenu le label « ville et métiers d'art », et met en avant le savoir-faire en matière de porcelaine par le biais du musée de la céramique et du village des métiers d'art. L'église témoigne aussi, dans toute sa décoration intérieure, de cette activité. Depuis quelques années, l'église est fermée en raison de la fragilité des voûtes en plâtre. La commune a pour objectif de la rouvrir, et a entrepris d'importants travaux depuis quelques années, avec notamment la restauration du clocher et la refonte d'une 2^{ème} cloche baptisée Angélus, dont les travaux se sont achevés récemment. Cette poursuite d'opérations porte sur les couvertures du bas-côté sud (avec la restauration de rampants en pierre et des fleurons disparus) qui sont indispensables pour préserver les intérieurs de l'église.

6. NORT-LEULINGHEM – église Saint-André – du 17^e au 19^e siècles - non protégée **Tranche optionnelle 1 – restauration de la nef et du chœur**

L'église Saint-André possède un clocher d'aspect gothique tardif de 1789. Le chœur date du début du 17^e siècle. Elle souffre depuis de nombreuses années de dégradations importantes au niveau de ses maçonneries mais également au niveau des charpentes et des couvertures.

Une 1^{ère} tranche de travaux fut menée en 2021 avec la restauration du clocher et sa flèche à crochets sculptés. Le projet de restauration actuel porte sur la poursuite des travaux sur le chœur et la nef avec un projet complet de restauration du clos (reprise des maçonneries et confortement structurel) et du couvert (restauration de la couverture en ardoises, remaniage de la couverture du chœur en tuiles vernissées réalisées au minimum de plomb ; confortement de la charpente), incluant également les intérieurs (reprise partielle de la voûte lambrissée de la nef, assainissement des murs) et la restauration des vitraux pour achever la restauration de l'édifice.

7. CLERQUES – église Saint Barthélemy – du 12^e au 17^e siècles - non protégée

Tranche ferme TF - restauration du clocher

Suite à la tempête Eunice de 2022, la toiture de la nef s'envole, des mesures conservatoires sont mises en œuvre avec la pose d'une toiture provisoire en tôles. Un architecte du patrimoine est missionné dont les investigations ont mis en évidence une tour-clocher fragile, qui constitue la phase prioritaire. Cette tour-clocher est la partie la plus ancienne (datant du 12^e siècle avec ses baies géminées caractéristiques). Le programme de travaux prévoit de lui redonner son allure proche du 17^e siècle (1663) avec une toiture bâtière en tuiles plates, des réouvertures de baies, en passant par un confortement structurel nécessaire des maçonneries du clocher.

8. HAUT-LOQUIN – église Saint-Pierre – du 12^e au 19^e siècles - non protégée

Tranche ferme : restauration du clocher

Il s'agit d'un des plus vieux clochers du Pas-de-Calais, avec l'église d'Echinghen, dont la base circulaire en silex posséderait des bases romanes. Le clocher fut remanié soit à l'époque médiévale ou moderne sur un plan hexagonal avec ses baies géminées. La nef a été reconstruite au 19^e siècle dans un style plutôt sobre, le chœur est plus ancien (datant de l'époque moderne) avec des voûtes en pierre décorées par des clés de voûte historiées.

L'urgence porte sur le clocher, les couvertures sont très dégradées et présentent de nombreuses infiltrations notamment sur le beffroi de cloche, dont les 2 cloches sont protégées au titre des objets mobiliers protégés. Le projet de restauration prévoit la pose d'une ardoise violine, en rappel de l'ancienne ardoise provenant des Ardennes.

9. BIEFVILLERS-LES-BAPAUME – église Saint-Vaast – 20^e siècle - non protégée

Restauration des couvertures de la nef

Il s'agit d'une église de la 1^{ère} reconstruction (construite entre 1924 et 1927) dessinée par l'architecte parisien Jacques Bouterin et exécutée par l'architecte Lucien Fabre (inventeur du procédé éponyme, permettant de monter des voûtes légères dites plâtrières). L'ancienne église possédait un télégraphe de Chappe sur son clocher, histoire que la commune souhaite valoriser (avec d'autres communes voisines comme Hamelincourt). La structure de l'édifice est en briques et en pierres de Bourgogne. Le projet de restauration porte sur la mise hors d'eau des couvertures de la nef avec la pose d'une ardoise d'Espagne posée aux crochets rappelant celle d'Angers, posée lors de sa construction, la reprise de la charpente (confortement des pannes), le traitement de la face est du clocher (maçonneries).

10. EMBRY – église Saint-Martin – du 16^e au 19^e siècles - non protégée

Restauration des couvertures, des charpentes de la nef et du chœur

Il s'agit d'une grande église halle se composant d'une nef avec de vastes collatéraux modifiée au 19^e siècle, ressemblant à celle de Fressin ou celle d'Hesdin. L'époque de construction débute au 16^e siècle avec cependant un clocher du 19^e siècle. Il est à noter de remarquables fenestragés à étagement, rares dans notre région. La voûte à la bourre a été fragilisée par des entrées d'eau. En 2017 le village fut sinistré par un épisode de grêles violent. Des aléas de chantier de couverture ont favorisé le développement de champignons lignivores. Le projet de restauration porte sur le rétablissement des couvertures et des charpentes qui doivent être redimensionnées. Enfin, le traitement des voûtes interviendra dans une 2^{ème} phase de travaux.

11. HOUVIN-HOUVIGNEUL – église Saint-Kilien – du 16^e au 19^e siècles - non protégée

Tranche ferme - restauration du clocher

Bien que non protégée au titre des monuments historiques, L'église Saint-Kilien de Houvin-Houvigneul est un bel exemple d'église paroissiale encore entourée de son cimetière, entre village et pâtures. L'édifice conserve quelques maçonneries remontant au moins au 16^e siècle, restauré au 18^e siècle, puis fortement remanié au 19^e et après la Première Guerre mondiale. L'église recèle aujourd'hui des objets mobiliers de grand intérêt, notamment l'ensemble du maître-autel, des lambris et son décor peint du chœur et les deux autels latéraux. A noter aussi les vitraux de la fin du 19^e siècle. L'église comporte de nombreuses dégradations de celles des couvertures, des charpentes et des maçonneries du clocher. Après un diagnostic sanitaire détaillé, la commune envisage une première tranche de travaux pour la restauration du clocher.

12. HENIN-BEAUMONT – église Saint-Martin – 20^e siècle – classée au titre des monuments historiques

Restauration des intérieurs - TC4 tranche expérimentale

La première église Saint-Martin est détruite par l'armée allemande en 1918. L'église est ainsi reconstruite de 1929 à 1932 dans un style Romano-Byzantin par l'architecte Maurice Boutterin, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux et premier Grand Prix de Rome. L'édifice est classé au titre des monuments historiques depuis 2003 pour son grand intérêt architectural notamment du point de vue des arts décoratifs, tant pour ses décors intérieurs que pour son architecture. Après les phases de restauration du clos et du couvert, achevées en 2017, la commune envisage de poursuivre la restauration des décors intérieurs de l'église Saint-Martin et d'y inclure un projet culturel parallèlement à son usage cultuel. A partir des études de 2022, une tranche de restauration expérimentale sur les fresques des décors intérieurs est envisagée.

13. AIRE-SUR-LA-LYS – église Saint-Quentin – du 16^e au 19^e siècles – classée au titre des monuments historiques

Mise en sécurité du porche du clocher

Le hameau de Saint-Quentin possède une remarquable petite église qui mérite d'être connue. Dès le début du 9^e siècle, existait à Blety (ancien nom du hameau) une église dédiée à Saint-Quentin. Détruite par un incendie, elle fut reconstruite et consacrée par l'évêque de Thérouanne en 1023. Au 16^e siècle, la nef romane est agrandie par deux nefs gothiques ajoutées à l'est et au nord, construites entre 1563 et 1598. En 1792, la paroisse est supprimée. L'église est finalement rouverte au culte dès 1797. Elle redevient paroisse vers 1820. Au 19^e siècle, d'importants travaux sont réalisés sous l'impulsion du doyen d'Aire. Une nouvelle nef de style gothique remplace la nef romane, le clocher est déplacé. L'église de Saint-Quentin est classée au titre des monuments historiques depuis 1989. Les travaux urgents concernent la mise en sécurité du porche afin redonner l'accès de l'édifice aux paroissiens et aux visiteurs.

14. WIMEREUX – église de l’Immaculée conception – 19^e siècle - non protégée

Phase 2B - restauration des façades

La station balnéaire de Wimereux, dans l’écrin naturel du Grand site des Deux Caps abrite une remarquable église, qui date du début de la station en 1866, qui fut édifiée dans un style néo-médiéval caractéristique du 13^e siècle. Elle abrite une remarquable voûte lambrissée peinte par l’abbé Hoffmann, un orgue de facture anglaise, sa partie instrumentale est classée au titre des monuments historiques. A partir de 1958, Henry Lhotellier, peintre et maître verrier calaisien en association avec Maurice Rocher y créa des vitraux modernes. Après avoir sécurisé la façade occidentale en purgeant les éléments les plus instables, la municipalité sous couvert d’un architecte du patrimoine s’est investie dans un projet qui va remettre en état l’ensemble des couvertures et des façades, avec la restauration des vitraux. La phase actuelle concerne la restauration des façades des bas-côtés.

15. HESDIN-LA-FORÊT – église Notre-Dame – du 16^e au 19^e siècles – classée et inscrite au titre des monuments historiques

Plan patrimoine : restauration du clocher TO2

Hesdin, cité de Charles Quint, voit la pose de la première pierre de son église en 1565 et la fin de sa construction en 1585. Epargnée durant le siège de la ville par les français en 1639, elle subit plusieurs destructions lors de la révolution. L’église est de style hallekerke (église halle) flamande sans transept. L’église est restaurée vers 1880 par Clovis Normand. Son portail de style renaissance date de 1582. L’ensemble du monument est inscrit par arrêté du 5 avril 1948 et le portail est classé par arrêté du 24 janvier 1947. La commune a engagé un plan patrimoine sur trois édifices dont la première priorité de 2023 concernait la mise en sécurité du clocher de l’église Notre-Dame et la restauration des voûtes effondrées. Ces travaux sont en cours. La poursuite du chantier en 2025/2026 concerne la restauration de la partie basse du clocher et la reprise des bas-côté sud.

16. LE TOUQUET – Hôtel de ville - du 20^e siècle – classé au titre des monuments historiques

Restauration globale - Tranches 6 et 7.

En 1929 a eu lieu un concours pour l’édification d’un Hôtel de ville, remporté par les architectes Drobecq et Debrouwer. L’Hôtel de ville a été bâti en 1931 dans un style historico-régionaliste (mélange de références historiques et régionales). L’intérieur présente un décor Art Déco. L’édifice est classé au titre des monuments historiques depuis 2014. L’Hôtel de ville construit en béton et décors briques, souffre de pathologies liées à la carbonatation des bétons. De ce fait, les parements en béton se dégradent très rapidement avec une certaine corrosion des armatures métalliques, des éclatements des bétons entraînent des chutes de matériaux. Après une étude préalable réalisée par l’architecte du patrimoine Daniel Juvenelle, cinq tranches de travaux ont été réalisées avec une intervention importante sur le beffroi. La présente aide financière du Département concerne la poursuite du chantier pour les tranches 6 et 7.

La programmation 2025 des opérations de restauration des édifices protégés au titre des monuments historiques et des édifices non protégés, soutenues au titre du patrimoine d'intérêt départemental du Pas-de-Calais - 1ère partie - annexe2

N°	TERRITOIRES	COMMUNES BÉNÉFICIAIRES	ÉDIFICES	STATUTS ÉDIFICES Monuments historiques (classés ou inscrits) PID - Patrimoine d'intérêt Départemental	OPÉRATIONS	MONTANT D'OPÉRATIONS HT	SUBVENTION AP-Cd 62
1	LENS-HÉNIN	LIBERCOURT	Église Notre-Dame	PID	Restauration du vitrail la Vie du Christ	35 910,25 €	8 978 €
2	ARRAGEOIS	CROISILLES	Église Saint-Martin	PID	Restauration de la flèche du clocher et façade est du clocher	1 071 646,43 €	133 956 €
3	ARTOIS	NOYELLES-LES- VERMELLES	Église Saint-Vaast	PID	Restauration des vitraux	34 758,75 €	8 690 €
4	AUDOMAROIS	HALLINES	Église Notre-Dame du bon secours	PID	Travaux d'urgence - mise en sécurité	182 360,52 €	45 590 €
5	BOULONNAIS	DESVRES	Église Saint-Sauveur	PID	Restauration du bas-côté Sud T01	556 585,14 €	166 000 €
6	AUDOMAROIS	NORT-LEULINGHEM	Église Saint-André	PID	Tranche optionnelle 1 - restauration de la nef et du chœur	479 198,59 €	95 840 €
7	AUDOMAROIS	CLERQUES	Église Saint-Barthélemy	PID	Tranche ferme - restauration du clocher	810 382,48 €	202 596 €
8	AUDOMAROIS	HAUT-LOQUIN	Église Saint-Pierre	PID	Tranche ferme - restauration du clocher	447 990,85 €	111 998 €
9	ARRAGEOIS	BIEFVILLERS-LES- BAPAUME	Église Saint-Vaast	PID	Restauration des couvertures de la nef	461 559,21 €	115 390 €

10	MONTREUILLOIS-TERNOIS	EMBRY	Église Saint-Martin	PID	Restauration des couvertures charpente nef et chœur	849 768,04 €	110 500 €
11	ARTOIS	HOUVIN-HOUVIGNEUL	Église Saint-Kilien	PID	Tranche ferme - restauration du clocher	449 819,50 €	112 455 €
12	LENS-HÉNIN	HÉNIN-BEAUMONT	Église Saint-Martin CIMH	MH	Restauration des intérieurs - TC4 tranche expérimentale	143 406,80 €	35 852 €
13	AUDOMAROIS	AIRE-SUR-LA-LYS	Église Saint-Quentin CIMH	MH	Mise en sécurité du porche du clocher	113 146,63 €	28 287 €
14	BOULONNAIS	WIMEREUX	Église de l'Immaculée conception	PID	Phase 2B - restauration des façades	468 613,53 €	117 153 €
15	MONTREUILLOIS-TERNOIS	HESDIN-LA-FORÊT	Église Notre Dame IMH et CIMH	MH	Plan patrimoine : restauration du clocher TO2	728 275,00 €	182 069 €
16	MONTREUILLOIS-TERNOIS	LE TOUQUET	Hôtel de ville - CIMH	MH	Restauration globale - tranches 6 et 7	922 803,55 €	92 280 €
						7 756 225,27 €	1 567 634 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°61

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2025

LA POLITIQUE PATRIMONIALE SUR LA RESTAURATION DES ÉDIFICES PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES ÉDIFICES NON PROTÉGÉS MONUMENTS HISTORIQUES (MH) SOUTENUE AU TITRE DU PATRIMOINE D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL (PID).

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), pour le Département, la compétence culture est fondamentalement une compétence partagée avec les autres collectivités territoriales de manière à soutenir et structurer durablement ce champ de compétence. Même dans ses composantes de compétences obligatoires (schéma lecture publique et schéma des enseignements artistiques, archives départementales, patrimoine rural non protégé) la culture reste pour le Département du Pas-de-Calais un espace de partage et de coopération.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien.

Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation.

Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage autour de 3 ambitions :

- inclusion (accessibilité, participation, droits culturels, diversité culturelle etc...) ;
- émancipation (exigence, permettre l'accès à la même qualité qu'ailleurs, former, guider, qualifier) ;
- coopération (faire avec, animer les réseaux, poser des repères).

La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 17 mars 2025 a réaffirmé l'accompagnement du Département au soutien du monde culturel à travers un nouveau guide des aides.

En matière de patrimoine et de biens culturels, il renforce, notamment, l'accompagnement des actions de sauvegarde, de restauration et de valorisation du patrimoine architectural. Le patrimoine culturel constitue, en effet, un élément structurant des identités territoriales et un vecteur économique et touristique indéniable. Cette politique patrimoniale encourage le maintien des métiers d'art, la transmission de savoir-faire locaux et la création d'emplois non délocalisables.

Le Département a ainsi mis en place une politique volontariste importante d'accompagnement des opérations de restauration et de valorisation du patrimoine en lien avec la programmation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Hauts-de-France, établie en coordination avec la Direction des affaires culturelles du Département.

Dans ce cadre, le Département accorde son soutien à la restauration à des édifices protégés au titre des monuments historiques (classés et inscrits) et du patrimoine d'intérêt départemental (P.I.D.) pour les édifices non protégés.

La restauration des édifices protégés au titre des monuments historiques

Le Département comporte 448 édifices inscrits et 252 édifices classés au titre des monuments historiques, ainsi que 8 700 objets protégés au même titre. Le patrimoine naturel est également omniprésent avec 59 sites classés et 46 sites inscrits par la loi de 1930 (code de l'environnement), dont le site des Deux Caps, grand site de France. Le patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO concerne également 9 biens et sites emblématiques sur le Département (les Beffrois, la Citadelle d'Arras, le Bassin Minier et le Marais Audomarois).

Le Département a mis en place une politique volontariste afin d'accompagner la programmation de la direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.) Hauts-de-France, établie en coordination avec la direction des affaires culturelles du Département. Les critères liés à la mise en œuvre de cet accompagnement, réaffirmés par le Commission Permanente du Conseil départemental du 17 mars 2025, prônent un taux de participation de 25 % du montant hors taxes des travaux sur les édifices inscrits et classés. Pour les édifices inscrits, en cas de nécessité de prendre des mesures exceptionnelles relatives à un péril imminent, le taux peut être porté à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux, plafonné à 500 000 € par opération.

Critères d'intervention applicables		
Type de programmation	Programmation avec l'État (D.R.A.C.)	Programmation avec l'État (D.R.A.C.)
Type de patrimoine	Monuments Historiques classés	Monuments Historiques inscrits*
Taux de subvention du Département	25 % du montant hors taxes des travaux (droit commun)	Jusqu'à 50 % du montant hors taxes des travaux

**Pour les édifices inscrits au titre des monuments historiques, les études préalables peuvent être subventionnées au même taux que les travaux ; le montant de l'étude est alors inclus au*

La restauration des édifices non protégés au titre des monuments historiques, soutenue au titre du patrimoine d'intérêt départemental (P.I.D)

Par délibération en date du 26 septembre 2016, réaffirmée par celle du 17 mars 2025, le Conseil départemental a validé la notion d'édifice d'intérêt départemental, se réservant ainsi le droit d'intervenir sur un patrimoine bâti non protégé, présentant des caractéristiques architecturales locales justifiant sa mise en valeur.

Est jugé digne d'intérêt départemental tout édifice présentant un intérêt majeur au regard de l'histoire ou de l'histoire de l'art sur le territoire du Pas-de-Calais.

Autre précision :

- Le pilotage de la programmation des opérations retenues dans le cadre du P.I.D. est assuré, depuis 2009, par le Département, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, la Région Hauts-de-France et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Pas-de-Calais (D.R.A.C.) ;

- Cette programmation est réalisée en partenariat avec la Fondation du patrimoine, au vu de la convention adoptée par la Commission Permanente, lors de sa réunion du 25 mars 2024.

Critères d'intervention applicables	
Type de programmation	Plan d'intérêt départemental
Type de patrimoine	Patrimoine bâti non protégé
Taux de subvention du Département	Entre 25 % et 40 % du montant hors taxes du coût d'opération retenu*

*Coût d'opération : travaux et maîtrise d'œuvre

Les ajustements du taux de la participation financière du Département restent possibles selon les priorités techniques des opérations dans cette fourchette et en dehors afin d'éviter le dépassement des 80 % d'aide légale cumulée entre l'ensemble des partenaires publics intervenant sur une même opération.

L'étude des subventions d'équipement, tant pour les édifices protégés (M.H.) que pour les édifices non protégés (P.I.D.), s'effectue à partir de l'estimation du coût des opérations et du plan de financement du maître d'ouvrage faisant apparaître les partenaires financiers. Le règlement des subventions est réalisé sur la base des factures acquittées.

Articulation avec une politique de valorisation du patrimoine

Cette politique départementale ambitionne la reconnaissance de la qualité du patrimoine local par des dispositifs innovants, notamment lors de la restauration d'un édifice dans le cadre de la programmation des travaux ou lors d'une étude pour la mise en valeur du patrimoine (signalétique, présentation muséographique, inventaire électronique des objets mobiliers, mise en lumière d'un édifice, etc.).

Dans ce cadre, 16 demandes de subvention d'équipement au titre de la politique patrimoniale en faveur des édifices protégés au titre des monuments historiques ou en faveur du patrimoine d'intérêt départemental, reprises en annexe 1 (édifices), pour des projets listés en annexe 2, ont été présentées, pour un montant global de 1 567 634 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'attribuer les 16 aides financières départementales aux 16 bénéficiaires et dans les conditions reprises au

tableau annexé, pour un montant total de 1 567 634 € au titre de la politique patrimoniale en faveur des édifices protégés au titre des monuments historiques et en faveur du patrimoine d'intérêt départemental.

Chaque subvention fera l'objet d'un versement total ou partiel sur présentation des factures acquittées ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectuées, dûment justifiés.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C03 - 312A05	2324/ 2041482/90312	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	2 350 000,00	2 350 000,00	1 567 634,00	783 366,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY